



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 février 2024, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1643-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER AFIN DE RÉVISER LE TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville à la page Règlements municipaux en vigueur et les règlements en processus d'adoption sous la rubrique *Administration* identifié de la façon suivante : [1467-2019 Délégation de pouvoirs \(compilation 1643-2024\)](#)

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 février 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière